



- Contrat sans dénomination
- Tout le personnel est assuré
- Renouvellement automatique

À PARTIR DE :

400€ / an

SELON LE NOMBRE DE VOYAGEURS
 CAPITAUX VARIABLES

Ce contrat collectif et sans dénomination, aux garanties Haut de gamme, couvre l'ensemble du personnel d'une Entreprise à l'occasion d'un déplacement professionnel de courte durée.

La garantie est acquise pour toute une année, sans limite de déplacement et se renouvelle automatiquement à son échéance.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

UN AN RENOUVELABLE
 par tacite reconduction

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
 EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR

BUSINESS, EXPAT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
 sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION FORFAITAIRE ANNUELLE

Cotisation minimum : 400 € (hors options)

Souscription	Jusqu'à 15 voyageurs	Jusqu'à 25 voyageurs	Jusqu'à 100 voyageurs
par personne	80 €	75 €	70 €

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : DÉCÈS | INVALIDITÉ : à partir de 20 € / personne
 Modification du montant de la garantie, en cas de décès accidentel ou d'invalidité : jusqu'à **400.000 €** par personne, au lieu de 50.000 €.

 **infos**

• Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...)	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 10.000 € par assuré
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES ET ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 8.000 € par assuré • Sans franchise
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels • Sans franchise
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par assuré : 5.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par assuré : 50.000 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par assuré : 20.000 €
	 INCIDENT VOYAGE	VOL PAR AGRESSION DES ESPÈCES RETIRÉES
RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 4H		Maximum par assuré : 1.000 €
RETARD D'AVION DE PLUS DE 4H		Maximum par assuré : 1.000 €
AVANCE DE FONDS		Maximum par assuré : 15.000 €
TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS		Frais réels
ENLÈVEMENT ET ÉVACUATION POLITIQUE • INDEMNITÉS VERSÉES EN CAS DE DÉTENTION • CONSULTANT SPÉCIALISÉ		<ul style="list-style-type: none"> • 400 € / 24 heures, maximum 20.000 € par évènement • Jusqu'à 125.000 € par évènement
 IND. ACCIDENT		INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SUITE À UN ACCIDENT
	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 50.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Par assuré : 50.000 €
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels, matériel, et/ou immatériel : 7.500.000€ • Sans franchise